

Annexes au règlement

Concernant les divers tarifs du règlement de service du Syndicat des Eaux Charmont-Léouville,
Tarifs qui peuvent être modifiés à chaque délibération du bureau du Syndicat :

Chapitre I, article 3 :

Abonnement

1°) le prix de l'abonnement est de 40 € ht / par an. Ce tarif rentrera en vigueur au 1er mai 2011 et sera porté sur les factures de mai 2012. (Délibération en date du 14/04/2011)

Chapitre II, article 6 :

Branchement

Le forfait d'accès aux services est d'un montant de 100 € T.T.C.

Chapitre III, article 7

Mise en service des branchements et location des compteurs

Le forfait d'accès aux services est d'un montant de 100 € T.T.C.

Location de compteur de diamètre 15 à 15.00 €uros ht / an

Location de compteur de diamètre 20 et 25 à 17.00 €uros ht / an

Location de compteur de diamètre 30 à 20.00 €uros ht / an

Plombage de compteurs :

Par délibération en date du 11 avril 2013, le bureau du Syndicat des Eaux, a décidé de faire procéder au plombage de **tous les compteurs**.

En cas de fraude avérée, le bureau du Syndicat se réserve le droit d'infliger une amende de 200€ au propriétaire ou locataire du compteur.

Il appartient donc à chaque abonné de prévenir immédiatement le syndicat en cas de constatation de plombs détériorés.

Chapitre V, article 15 :

Mancœuvre des robinets sous bouches à clés et démontage des branchements

Forfait de fermeture de bouche à clés par le fontainier est de 40 € T.T.C.

Forfait de réouverture de bouche à clés par le fontainier est de 40 € T.T.C.

Chapitre VI, article 18 :

Paiement des fournitures d'eau :

2°) le prix du mètre cube d'eau est de 1.70 € H.T.

(Délibération n°2019-12 du SIAEP Charmont-Léouville en date du 07mai 2019)